

Du 10 au 14 mars & du 17 au 21 mars 2015

Intradel
www.intradel.be

news

Bulletin d'informations

Collecte des déchets de plastiques agricoles non dangereux

COLLECTE 1: LES PLASTIQUES AGRICOLES

Pour rappel, les 4 catégories de plastiques acceptés sont :

Les plastiques épais :

- Les bâches de silos ou de couverture de tas de betteraves et de paillage.
- Les sacs non tissés d'engrais ou d'aliments pour bétail, de terreaux, tourbes, sable.

Les plastiques fins :

- Les films étirables d'enrubannage de balles de foin ou de préfané.
- Les films d'emballage de palettes.



CONSIGNES DE TRI

Les plastiques auront été vidés, nettoyés et brossés afin d'éviter l'apport de substances indésirables comme du foin, de la paille, de la terre, des betteraves, des filets de balles rondes... Les plastiques seront pliés en balles ou roulés de manière à les rendre aussi compacts que possible, sans limitation de poids. Chaque balle de plastique ne doit contenir que des plastiques épais ou des plastiques fins. Aucun indésirable (ordures ménagères, filets, cordes...) ne doit être camouflé dans les plastiques. Les plastiques ficelés pour le stockage à la ferme seront débarrassés de leurs liens lors du dépôt (pas de corde ni de fil de fer...). Ceux-ci sont déposés par l'agriculteur dans le conteneur dédié.

SONT INTERDITS

Les bidons, les tuyaux d'arrosage, les sacs de produits phytosanitaires, les gants de vétérinaire, les pneus, les sacs de sel, les cartouches de graisse, les déchets ménagers, les cordes, filets, les bâches tissées, les ficelles, les big-bags, les sacs tissés de farine animale et d'engrais sont strictement interdits.

MERCI DE VOUS ADRESSER AUX PREPOSES DES VOTRE ARRIVEE !

AVEC LE SOUTIEN DE



TOUTE L'ANNEE 4 POINTS DE COLLECTE

★
Biocentre de Jeneffe

★
Centre de transfert
de déchets verts de Soumagne

★
Dépôt communal de Clavier,
à côté du recyparc d'Intradel

★
Service communal
des travaux de Sprimont



28 POINTS DE COLLECTE PRES DE CHEZ VOUS !

POINTS DE COLLECTE

Recyparcs: Burdinne, Ferrières, Hannut, Huy, Jalhay, Juprelle, Limbourg, Lontzen, Nandrin, Ouffet, Oupeye, Plombières, Thimister, Trooz, Wanze, Waremme, Wasseiges.

Dépôts communaux: Aywaille, Clavier, Comblain-Au-Pont, Olne, Pepinster, Raeren, Sprimont, Theux, Eupen.

Centre de transfert de déchets verts de Soumagne.

Biocentre de Jeneffe.

INFOS : 04/240.74.74
www.intradel.be



ATTENTION 3m³ PAR PASSAGE MAX.